

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Ouellet Sabrina

<https://www.cadre21.org/membres/1dda41e14eb21cf1e6a5e549>

Date d'obtention : 2024-01-09 15:31:25

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

L'utilisation de la méthode SEXTO débute lorsqu'il y a une dénonciation à l'école et faite par un élève. La trousse doit être utilisée s'il y a un impact direct sur les apprentissages ou le développement scolaire. La trousse ne peut donc pas être utilisée si un parent dénonce ou s'inquiète de son enfant.

Il est important d'ouvrir la trousse et de faire la grille d'évaluation avec le dénonciateur des actes.

Il sera important de contacter les policiers en cas de malveillance.

Selon les informations recueillies, il sera utile d'utiliser la trousse avec les autres parties.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Cas1: la jeune de 14 ans subit des effets négatifs sur son développement scolaire. La trousse sera mise en marche et la grille d'évaluation permettra de recueillir les informations pertinentes. Ainsi le téléphone sera saisi et les policiers pourront s'assurer de la remise et de la validation des photos supprimées.

Cas2: la trousse permettra de valider si il y a acte criminel ou photo à caractère pornographique sans que l'intervenant puisse voir ou interpréter les images. Selon la collaboration ou non du garçon, la trousse mène à la saisie du téléphone et le policier finira les interventions nécessaires. En utilisant la méthode SEXTO, un sentiment de confiance s'installe et permet d'autres confidences. L'utilisation de la grille permet la cueillette de données efficaces pour que les policiers poursuivent l'enquête. Ce n'est pas aux membres de l'école à poursuivre des démarches d'enquête.

Cas3: La méthode SEXTO ne permet pas de travailler directement avec les parents,. Il faut sensibiliser les parents à discuter avec leur enfant pour que celui-ci vienne chercher de l'aide.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Offrir écoute et soutien à l'enfant qui dénonce est une chose facile pour moi. Utiliser la méthode SEXTO sera efficace et pertinente. Rencontrer l'investigateur et utiliser la grille lorsqu'il collabore est une chose satisfaisante pour un intervenir car tu établis un lien de confiance pour poursuivre les démarches d'éducation. Appeler le service de police pour continuer les interventions est une chose toujours plus stressante pour moi. La Direction de l'école doit ensuite gérer les parents, les émotions, les craintes des autres jeunes qui sont de près ou de loin touchés par la situation. Il faut ensuite établir un bon plan d'Action pour la mise en place d'aide à l'élève.